

Comité de quartier Fermettes / Amandiers du jeudi 25 septembre 2014

Habitants présents : Mesdames Ban, Vachey, Bertaud, Leborgne
Messieurs Guignard, Herbinet, Blaguière, Bachelet, Vachey, Daniel,
Pukan,
Monsieur Coan, représentant des habitants du quartier.

Habitante excusée : Madame Martin, représentante des habitants du quartier.

Elus présents : Monsieur le Maire, Arnaud de Bourrousse
Mesdames Dussous, Sautreau, Lucas,
Madame Leguilloux, élue référente du quartier
Messieurs Doll, Millot, Bossis, Valentin,
Monsieur Le Bricon, élu référent du quartier
Monsieur Rabany

Et madame Laure Cavalier, Directrice des Services Techniques.

I. Introduction

M. Doll remercie tous les habitants présents et précise que ce comité est le premier organisé pour la session 2014/2015.

Il espère que l'organisation de ces réunions a pu améliorer les problèmes propres à chaque quartier.

La ville compte maintenant six comités, nous avons en effet répondu favorablement à la demande des habitants du quartier du Colombier qui souhaitaient avoir une réunion bien distincte (Comité de quartier du Colombier : jeudi 18 décembre à 21h).

Nous sommes très satisfaits de l'intérêt croissant des Carrillons pour ces réunions.

M. Doll donne la parole à Mme Sautreau pour le déroulement de l'ordre du jour.

Mme Sautreau précise que selon la nature des questions, elles seront traitées immédiatement, ou étudiées afin de vous apporter des réponses rapides. Nous déroulerons l'ordre du jour avec les habitants inscrits au comité et prendrons ensuite quelques questions dans le public.

Vous pouvez tout au long de l'année faire part de vos suggestions pour améliorer la vie des Carrillons, poser vos questions, signaler des problèmes ou dysfonctionnements à l'adresse mail : comite.quartier@carrieres-sur-seine.fr.

Comme un conseil municipal, la réunion est enregistrée, pour pouvoir rédiger un compte-rendu fidèle aux propos tenus, des micros sont à votre disposition.

II. Ordre du jour :

- Sécurité
- Travaux et voirie
- Environnement
- Divers

La sécurité

- Beaucoup de mails et de courriers ont été reçus sur la sécurité de la rue des Fermettes :
 - La vitesse est excessive dans tout le quartier
 - Rue des Fermettes et rue Rouget de l'Isle :
 - les stops ne sont pas respectés,
 - Il n'existe aucun ralentisseur.
 - Rue des Fermettes : création de places de stationnement supplémentaires ?

M. Millot informe que le centre technique travaille sur un projet d'aménagement sécuritaire de la rue des Fermettes, en cohérence avec les aménagements déjà en place dans les rues Maréchal Foch et Rouget de l'Isle.

- Il est de plus en plus difficile de déposer les enfants à l'école élémentaire boulevard Maurice Berteaux.

Nous rencontrons hélas ce problème devant toutes les écoles le matin à 8h30.

Cette question avait déjà été posée l'année dernière, et malheureusement aucune solution n'a été trouvée pour améliorer ce désagrément lié aux voitures déposant les écoliers devant les établissements.

- Le stationnement sur les places matérialisées, dans les rues P. Bert et Rouget de l'Isle, n'est pas respecté.

La Police municipale passe régulièrement et verbalise les véhicules en stationnement irrégulier.

- Passage Anatole : la situation reste inchangée depuis l'année dernière, des voitures partant du passage remontent la rue P. Doumer en marche arrière jusqu'au stop. La visibilité des automobilistes est pratiquement nulle à la sortie du Passage Anatole sur la rue Marceau, cet endroit est très dangereux car il est fréquenté par de nombreux collégiens.

Les services techniques se chargent d'étudier les possibilités d'aménagements de cette intersection.

- Rue P. Doumer : les riverains avaient déjà signalé que de nombreux scooters circulaient sur les trottoirs et en sens interdit. Maintenant la situation devient de plus en plus dangereuse dans la mesure où des motos puissantes prennent le relais.

Cette pratique est véritablement dangereuse et proscrite. La Police municipale lors de ces constats de faits, verbalise les contrevenants, mais elle ne peut être présente sur place en permanence.

- Parking de l'Accueil de loisirs Les Pierrots : les voitures stationnées sont abîmées par les enfants qui jouent sur ce parking.

Il est difficile d'interdire aux enfants de jouer sur un parking, il est de la responsabilité des parents de veiller à ce que leurs enfants ne dégradent pas le bien d'autrui.

- Le chemin le long de l'A14 est presque une zone de non droit, peut-être faudrait-il envisager de le fermer le soir ? Il existe d'autres parcs dans la ville fermés le soir.

M. Bossis confirme que seul le parc de la mairie est fermé le soir et qu'il n'est pas envisageable de fermer ce passage. La réflexion est ouverte, pour l'amélioration de ce chemin, qui est une zone de promenade plutôt agréable.

- Gymnase de l'Ardente : des enfants s'introduisent derrière le gymnase.

Mme Cavalier informe que le problème est en train d'être solutionné par la pose d'une clôture.

- Le foisonnement de ralentisseurs n'a-t-il pas l'effet inverse sur le comportement des conducteurs ?

M. le Maire répond que notre responsabilité en tant qu'élus est de protéger la population, on ne peut s'en remettre au civisme des latins que nous sommes tous.

Il a été constaté que suite à la pose des coussins berlinois, les conducteurs ont diminué leur vitesse. La demande de lutte contre la vitesse est croissante, il faut garantir la sécurité des usagers.

Voiries et travaux

- Pouvez-vous nous donner des renseignements sur les travaux de la future crèche Marceaux ?

Répondant à l'inquiétude d'un résidant de la rue Marceau sur la circulation, et la tranquillité de cette rue :

Mme Dussous rappelle qu'une crèche n'est pas une école. Sachant que les entrées et sorties des enfants et du personnel sont étalées de 7h à 9h30 et de 16h à 19h, cela ne devrait pas accroître la densité de la circulation automobile.

Quant au stationnement supplémentaire dans la rue, elle rappelle que les employés de la crèche auront à leur disposition un parking souterrain et que les usagers disposeront aussi d'un parking dans l'enceinte du terrain.

Mme Cavalier (DST) précise que le chantier durera environ 18 mois en tenant compte des aléas des intempéries.

L'impact de l'installation du chantier sera moindre, les cabanes, machines et camions de chantier seront installés sur un terrain derrière la RPA (Résidence des Personnes Agées).

Les riverains du chantier peuvent se procurer un plan des installations de chantier en faisant la demande aux services techniques : dst@carrieres-sur-seine.fr.

- L'escalier au début du chemin de promenade le long de l'A14 est en très mauvais état, certaines marches sont très usées, et la création d'une rampe est nécessaire.

Cela sera étudié.

- Rue de la paix : l'éclairage est à changer.

Un planning pour remplacer les ampoules actuelles, maintenant interdites, est en cours.

- Quel est le planning de la rénovation des rues ?

M. le Maire répond que le programme de rénovation des rues va être figé pendant à peu près trois ans suite aux travaux du Centre Historique. Par la suite, nous envisageons la rénovation de la rue Gambetta, de la rue A. Briand et l'assainissement de la rue des Clos.

Environnement

- L'espace vert situé à l'angle des rues P. Curie et Rouget de l'Isle est envahi par des détritiques, et sert même parfois de squat.

M. Bossis se rendra sur place pour constater.

- En bas de la rue des Fermettes : serait-il possible de nettoyer les trottoirs envahis de feuilles de marronniers ? Avec la pluie les trottoirs sont très glissants.

Les marronniers de la ville sont confrontés à la mineuse du marronnier. Les feuilles de cet arbre tombent depuis le mois de juillet, et il serait nécessaire de balayer presque journalièrement. Le temps des cantonniers est très largement impacté par l'évacuation des dépôts sauvages, qui est en nette progression depuis les vacances. Mme Cavalier missionnera du personnel municipal pour nettoyer ce trottoir.

- Le ramassage des ordures ménagères n'est pas régulier et le passage Anatole est souvent oublié.

M. Bossis le signalera au service concerné à la CCBS.

- Il faudrait rappeler aux riverains qu'ils sont tenus de couper les branches qui dépassent de leur propriété et qui encombrant les trottoirs.

M. Bossis informe qu'il existe un arrêté, disponible sur le site internet, précisant que les riverains sont tenus d'entretenir les branchages qui dépassent de leur propriété. Si la ville se voyait dans l'obligation d'intervenir en coupant ces branchages, la facture serait présentée au propriétaire.

Quant aux terrains laissés en friches et qui débordent sur les propriétés voisines, les occupants des terrains, à quelque titre que ce soit, sont tenus de les maintenir en état de propreté. Ils devront à cet effet veiller à la destruction des chardons avant leur floraison, à la destruction des ronciers, au fauchage régulier des herbes hautes, y compris sur le bas-côté et à l'enlèvement des décombres et immondices. En cas de défaillance, après mise en demeure faite par la ville, il pourra être procédé d'office au labour et nettoyage desdits terrains aux frais des propriétaires ou des ayants-droit.

Vous pouvez consulter sur www.carrieres-sur-seine.fr tous les arrêtés relatifs à ces problèmes.

- Mme Ban demande des précisions sur le ramassage des déchets verts : la rue Marceau est souvent oubliée.

M. Bossis précise qu'une fois la benne du camion pleine, le chauffeur arrête sa tournée et la poursuit le lendemain et/ou les jours suivants si besoin. Ce problème concerne toute la ville et non uniquement le quartier des Fermettes.

- Régulièrement lorsque la collecte des déchets verts continue le lendemain, elle se déroule en même temps que la collecte de déchets ménagers. Les déchets des deux collectes finissent dans la même benne.

- Le ramassage des ordures ménagères n'est pas régulier et le passage Anatole est souvent oublié.

M. Bossis rappelle qu'il est joignable directement ou par l'intermédiaire des comités de quartier afin de lui signaler tous les problèmes concernant sa délégation environnement. M. Bossis se rendra sur place pour les constater et trouver une solution le plus rapidement possible.

Mme Cavalier demande de signaler ces dérives en envoyant un mail à : dst@carrieres-sur-seine.fr ou sur le mail comite.quartier@carrieres-sur-seine.fr qui fera suivre.

Il est très courant que pour palier à ces manques de ramassages des déchets, la ville soit obligée de le faire elle-même.

- Pourrait-on envisager une collaboration entre les particuliers et la commune pour lutter contre le parasite du marronnier. S'il existe des traitements ou des actions préventives, peut-on imaginer une action d'ensemble sur la commune ?

Pour l'instant, la lutte contre la mineuse du marronnier vise à limiter localement sa prolifération par le ramassage rigoureux des feuilles et leur brûlage, le piégeage du papillon mâle, le piégeage du papillon femelle et favoriser le développement des prédateurs naturels en installant des nichoirs à mésanges.

Nous sommes bien sûr pour une collaboration avec les habitants de Carrières-sur-Seine.

La commune lutte en ce moment contre deux fléaux, la Mineuse du marronnier et la Pyrale du buis, qui a ravagé en partie les buis du parc de la mairie.

Le ministère de la culture prend la menace de la Pyrale du buis très au sérieux, elle vient de créer un groupe de travail pour freiner l'appétit insatiable de cet insecte. Pour l'instant aucun produit miracle n'a pu les éradiquer et les mois de septembre et octobre sont la pleine période d'éclosion. Certains produits bios et des jets d'eau haute pression arrivent à ralentir leurs attaques.

- L'état du massif de fleurs situé à l'angle de la rue des Fermettes et du boulevard M. Berteaux ne fait qu'empirer. Cet espace paysagé est régulièrement dégradé par la présence de personnes consommant de l'alcool et laissant leurs bouteilles et canettes. Plusieurs passants se sont aussi fait insulter. Serait-il possible d'assurer un nettoyage plus régulier ainsi qu'une présence plus assidue de la Police municipale ? Il n'existe pas de poubelles à proximité, ajouter une poubelle réglerait une partie du problème.

M. Millot précise que si vous êtes témoins de ces débordements, vous pouvez à tout moment, appeler la Police municipale, qui interviendra (01 39 15 79 58).

M. Bossis se rendra sur place pour définir l'endroit où installer une poubelle.

- A quand la fibre optique dans le quartier des Fermettes ?

M. Doll explique que le déploiement s'est fait en deux étapes :

- la première étape étant celle de la création de l'infrastructure des réseaux.
- la seconde phase relève du choix des opérateurs pour le raccordement des habitations.

Les deux premières zones de Carrières-sur-Seine choisies par Orange ont été équipées en fibre optique en 2012 et 2013 pour atteindre 50% des logements couverts.

Orange entame sa troisième année de déploiement.

Les travaux de raccordement des rues du quartier des Fermettes/Amandiers, comme la rue des Fermettes, la rue Paul Doumer, ou le boulevard Maurice Berteaux, commenceront en Avril 2015.

En vous rendant sur le site internet de la ville vous pourrez trouver des renseignements complémentaires, comme toutes les adresses raccordables à la fibre, les syndicats ayant

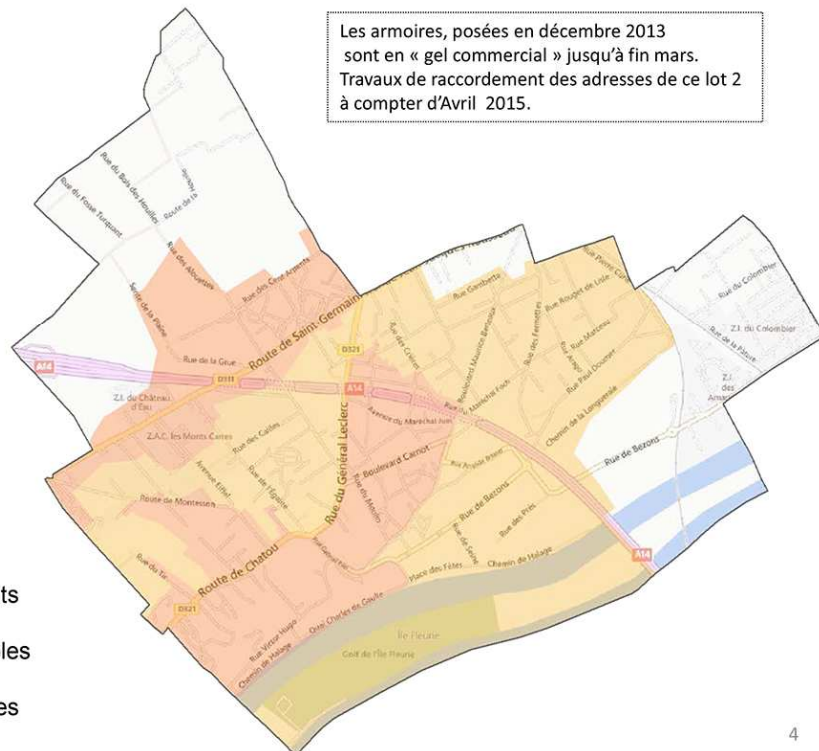
signé la convention, les démarches pour les logements collectifs ou les habitations individuelles, ainsi que le coût du raccordement d'une habitation en souterrain ou en aérien. Lorsque votre logement sera raccordable, vous pourrez choisir votre opérateur parmi les deux présents sur le territoire de la CCBS : Orange et SFR.

Carrières-sur-Seine

- FTTH à fin 2013
- programme 2014

études S2-2014, travaux 2015

Les armoires, posées en décembre 2013 sont en « gel commercial » jusqu'à fin mars. Travaux de raccordement des adresses de ce lot 2 à compter d'Avril 2015.



- Périmètre : 7 439 logements
- 3 176 logements adressables
- 644 logements raccordables

4

Divers

- Les enfants non plus le droit de rentrer leurs trottinettes à l'école M. Berteaux, serait-il possible d'ajouter des accroche-vélo ?
Mme Cavalier prend note afin de mettre en place de nouveaux porte-vélos.
- Les enfants de Carrières-sur-Seine ne vont plus à la piscine. Qu'en est-il de la rénovation de la piscine de Carrières-sur-Seine ?

M. Le Bricon répond que les dotations financières de l'Etat étant en net recul, il se trouve que la Municipalité ne pourra pas porter seule le projet de financement de la piscine. Aussi, l'idée qui prévaut est celle de faire porter par la CCBS la réhabilitation de cet équipement au travers d'un portage intercommunal.

Cependant, début septembre, une réflexion de l'Etat déjà fortement aboutie, nous impose de passer d'une Communauté de Communes à une Communauté d'Agglomération, soit potentiellement de passer de 170 000 habitants à 300 000 habitants. Cette nouvelle donne nous contraint de revoir la carence en lignes d'eau sur ce nouveau périmètre géographique et voir si notre projet garde tout son sens dans ce nouveau cadre communautaire.

- Serait-il possible de donner des badges même aux riverains qui peuvent rentrer leur véhicule chez eux ?

M. Millot rappelle que le règlement est le même que l'année dernière, les badges sont attribués conformément à ce règlement et valable sur l'ensemble de la ville et uniquement pour les riverains n'ayant pas la possibilité de rentrer leur véhicule dans un garage ou de se stationner sur leur propriété.

Il précise que par rapport à nos voisins proches, l'attribution des badges est très souple et gratuit. Il précise aussi qu'il est possible pour les propriétaires de stationner leur véhicule devant leur entrée, en affichant leur numéro d'immatriculation de façon visible sur le portail ou la porte de garage.

Certains résidents se trouvant pénalisés par la zone bleue, n'en connaissent peut-être pas les horaires : 9h à 12h et de 14h à 18 h, pas de zone bleue les jours fériés et le week-end.

III. Conclusion

L'ordre du jour étant clos, M. le Maire propose de continuer la discussion autour d'un verre de l'amitié.